

AUTRES RÈGLES D'APPLICATION À PRENDRE EN COMPTE :

-La Compostela est remise au pèlerin en personne. Elle n'est pas émise pour le compte de tiers et ne peut pas non plus être traitée par communication téléphonique ou télématique.

- L'accréditation est un document personnel, il est donc nécessaire d'adopter les données demandées.

-Au moins deux cachets par jour et la date doivent apparaître

sur le titre. L'accréditation peut être tamponnée dans n'importe quelle église, refuge, établissement, etc. le long du Chemin.

-Une fois arrivé au Centre International d'Accueil des Pèlerins (Rúa Carretas 33, Saint-Jacques-de-Compostelle) pour obtenir la Compostela, le pèlerin doit s'inscrire.

1) Pèlerins individuels : Un code QR apparaît au dos de l'accréditation qu'ils doivent scanner, dans l'application ils doivent remplir une série d'informations. A la fin du processus, ils reçoivent un code alphanumérique par courriel ou SMS. Ce code est la seule chose dont vous avez besoin, c'est pourquoi il est important de l'inscrire sur le badge, dans l'espace prévu à cet effet (couverture arrière du badge).

2) Pèlerins en groupe : En accédant à notre site Internet : trabajodelperegrino.com, dans la section Inscription « Groupes », vous pouvez inscrire tous les membres du groupe. A la fin du processus, vous recevrez par courriel ou SMS un code alphanumérique que vous devrez conserver.

Une fois inscrits, les pèlerins individuels obtiennent un numéro pour récupérer la Compostela et dans le cas de groupes, il leur suffit de se présenter au service des groupes avec le code reçu.

-L'identifiant n'a pas de date d'expiration. Cela signifie que si le pèlerin ne peut pas récupérer la Compostela à notre bureau le jour de son arrivée, il peut l'obtenir plus tard, toujours en personne et personnellement.

-L'accréditation ne génère pas de droits pour le pèlerin.

-Le porteur de ce Credentiale accepte ces conditions.